

PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2017**

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 09 janvier 2017, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Danielle Woolley

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-01-01

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 09 janvier 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

17-01-02

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2016.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

4.2 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016 RELATIVE AU BUDGET**

17-01-03

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

4.2 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016**

17-01-04

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

17-01-05

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de décembre 2016, en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, pour la somme de 1 497.62\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**5.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 66 081.53 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4590 à 4616:

17-01-06

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE</b>		
	BELL CANADA	131.98	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	323.94	SERVICE CELLULAIRES
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉAVERTISSEURS
	HYDRO-QUÉBEC	463.21	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	1 263.26	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 584.13	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 683.52	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 320.96	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	13 651.36	DÉPÔTS DIRECTS
4589	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHE	100.00	AFFILIATION 2017
	<b>TOTAL PAYÉ EN DÉCEMBRE 2016</b>	<b>22 560.49</b>	
4590	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	948.54	OUVERTURE DE DOSSIERS COUR MUNICIPALE
4591	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	192.15	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
4592	LABORATOIRES BIO-SERVICES	243.06	ANALYSES D'EAU
4593	RENAUD-BRAY	381.75	LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE
4594	ÉNERGIE SONIC RN S.E.C.	1 354.75	HUILE À CHAUFFAGE
4595	TENAQUIP	161.28	ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ CIVILE
4596	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	30.44	FRAIS DICOM
4597	IMPRIMERIE LEONARD	372.52	ENVELOPPES AVEC ENTÊTE
4598	IMPRIME MOI	2 471.10	CARTES ROUTIÈRES
4599	AS SYSTÈMES D'ACCROCHAGE / 152310 CANADA TÉE	253.08	CROCHETS CLASSIQUES
4600	ENCADRIMAGE +	647.58	ENCADREMENT, LAMINAGE, RÉPARATION D'UN CADRE
4601	SERVICE DE TRAITEUR CAROLE EGGETT	117.85	BUFFET SÉANCE DE TRAVAIL
4602	INSPECTION D'ÉCHELLES DENIS THIBAULT	595.29	INSPECTIONS D'ÉCHELLES SERVICE INCENDIE
4603	MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL	6 611.99	REPARTITION DÉPENSES INCENDIE DE 2015
4604	VILLE DE BARKMERE	2 909.28	REPARTITION DÉPENSES INCENDIE DE 2015
4605	ANNIE LAROCQUE	39.42	FRAIS DE DÉPLACEMENT DÉCEMBRE
4606	ARÉO-FEU	250.68	FUSÉES DE DÉTRESSE - SÉCURITÉ CIVILE
4607	SERVICE D'ALARME DCS INC.	413.91	FRAIS DE SURVEILLANCE
4608	JOANNIE THÉRIEN	23.50	CONTRIBUTION ACTIVITÉS LOISIRS HORS TERRITOIRE
4609	BFL CANADA	359.61	ASSURANCES OSBL (À ÊTRE REMBOURSÉ)
4610	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 064.62	ADHÉSION 2017
4611	ROBERT LÉGARÉ ÉQUIPEMENTS DE BUREAU	2 023.56	RENOUVELLEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEUR
4612	COMBEQ	402.41	ADHÉSION 2017 CORP. OFFICIERS MUN. EN BÂTIMENTS
4613	ADMQ	511.64	ADHÉSION 2017 ASS. DES DIRECTEURS MUN. DU QUÉBEC
4614	EXCAVATION D.M.O.	5 269.69	DÉNEIGEMENT SECTEUR LAC VERDURE, 3E VERS.
4615	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 377.91	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 3E VERS.
4616	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	493.43	DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS, 3E VERS.
	<b>TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER</b>	<b>43 521.04</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2016**

17-01-07

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.4 **SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES**

17-01-08

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu:

1. Que Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, et Lucie Côté, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, de la Municipalité de Montcalm (ci-après nommée la «municipalité», soient par les présentes autorisés pour et de la part de la municipalité, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins des Trois Vallées d'Huberdeau, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit de compte de la municipalité seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent et, pour lesdites fins, les endosser de la part de la municipalité, soit par écrit, soit par une estampille et ce, à compter du 10 janvier 2017.
2. Que tous les chèques et ordres de paiement de la municipalité soient tirés au nom de la municipalité et signés de sa part par
  - Steven Larose, maire et par Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier ou dans le cas de l'absence ou l'incapacité d'agir du maire, ou d'une vacance dans la charge de maire, par Denis Courte, membre du conseil et par Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier. (La preuve de cette absence, de cette incapacité ou de cette vacance sera fournie au gérant sur demande).

**OU**

- Steven Larose, maire et par Lucie Côté, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ou dans le cas de l'absence ou l'incapacité d'agir du maire, ou d'une vacance dans la charge de maire, par Denis Courte, membre du conseil et par Lucie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. (La preuve de cette absence, de cette incapacité ou de cette vacance sera fournie au gérant sur demande).
3. Que Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier et Lucie Côté, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont par les présentes autorisés, pour et de la part de la municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse populaire un état du compte de la municipalité, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la municipalité, et à signer et délivrer à ladite Caisse populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse populaire.
  4. Que cette résolution soit communiquée à ladite Caisse populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit à cet effet soit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.
  5. Que la présente résolution remplace toutes les autres résolutions précédentes adoptées à cet effet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

5.5 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU SYSTÈME INFORMATIQUE**

17-01-09

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solution, relatif au système informatique, pour l'année 2017, pour la somme de 6 996.25 \$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.6 **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

17-01-10

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances générales pour l'année 2017, pour la somme de 18 685 \$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.7 **ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

17-01-11

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1000.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.8 **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2017**

17-01-12

**ATTENDU** la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

**ATTENDU** que le conseil a adopté le règlement no 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2017, soient autorisées :

**Salaires et cotisations de l'employeur :**

Conseil	48 949 \$
Administration, Greffe	162 046 \$
Incendie	214 \$
Voirie	47 906 \$
Urbanisme	31 899 \$
Bibliothèque	2 038 \$

**Contrats :**

Enlèvement de la neige	125 695 \$
Location de volumes et entretien informatique (bibliothèque)	3 300 \$
	6 700 \$
Audit des livres comptables	3 000 \$
Entretien du photocopieur	

**Ententes avec autres organismes :**

Quote-part à la MRC	60 235 \$
Quote-part à la MRC (collecte des matières résiduelles)	111 937 \$
Service de la police	100 977 \$

Service de premiers répondants	19 072 \$
Entente ch. Desjardins	7 069 \$

**Utilités publiques :**

Frais de poste	3 800 \$
Électricité	12 450 \$
Éclairage des rues	6 800 \$
Téléphone	6 200 \$
Huile à chauffage	3 200 \$
Immatriculation	420 \$
Essence	2 500 \$
Frais de financement	58 368 \$
Dette à long terme (51-51-110)	81 858 \$

Il est également résolu

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Michael Doyle ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lucie Côté à effectuer les paiements suivants, en utilisant le service AccèsD Affaires :
  - le salaire des employés municipaux, les contributions de l'employeur, les avantages sociaux, les paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec et au Ministre des Finances eu égard au service de la Sûreté du Québec ;
- d'autoriser le paiement des frais de poste et le remboursement des prêts (capital et intérêts);
- de déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-454 et 02-610-499 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**5.9 INDEXATION SALARIALE 2017 DES EMPLOYES**

17-01-13

**CONSIDÉRANT** que la politique de travail du personnel s'applique relativement à l'indexation annuelle dont le taux est précisé pour un taux minimum de 2% et d'un maximum de 3% ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Richard Danielle Woolley et résolu :

- D'appliquer pour l'année 2017, un taux d'indexation de 2% aux employés de la municipalité.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**5.10 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2017 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 320-2017 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2017.

**5.11 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS EU ÉGARD À L'INTERSECTION**

17-01-14

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no 13-01-18 relative à diverses demandes lors de la réfection de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'envoi de ladite résolution au ministère des Transports, aucun suivi n'a été fait de la part dudit ministère concernant la demande eu égard à l'installation d'une enseigne « Arrêt » à l'intersection des routes provinciales 327-364;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil veut réitérer ladite demande;

**CONSIDÉRANT QUE** des plaintes ont été faites à la municipalité à l'effet que cette intersection est très dangereuse pour les automobilistes provenant du côté nord et qui désirent tourner sur la route 364 (tournage à gauche seulement) parce qu'un grand nombre d'automobilistes provenant du côté sud circulent à grande vitesse et ne peuvent être vus suffisamment à temps à cause du détour qui cache la visibilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire augmenter la visibilité et la sécurité sur les routes localisées sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Montcalm demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à l'installation d'une enseigne « Arrêt » à l'intersection des routes provinciales 327-364 dans le secteur villageois de la municipalité.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

## 6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Danielle Woolley**, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne qu'il y aura une rencontre du comité MADA le 18 janvier. Une consultation publique se tiendra le 11 février 2017 à 10 :30, au centre communautaire et tout les aînés de la municipalité sont invités à ce rendez-vous.

**Huguette Drouin**, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, mentionne qu'elle a complété les détails pour le laminé de M. Norman Davis.

**Steven Larose**, maire, mentionne que M. Doyle était très impliqué dans la Municipalité de Montcalm. Suite à sa nomination à titre de directeur général – secrétaire trésorier, celui-ci ne peut plus siéger sur le CCU. Sa démission sera acceptée à la séance de février et un poste sera ouvert et affiché sur Facebook et le site internet afin d'encourager les gens intéressés à soumettre leur candidature.

## 7. **INCENDIE**

### 7.1 **FIN DE L'EMPLOI DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie inter-municipale à savoir : la municipalité d'Amherst, la municipalité d'Arundel, la municipalité d'Huberdeau, la municipalité de La Conception, la municipalité de Lac-Supérieur, la municipalité de La Minerve, la municipalité de Montcalm et la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides est assujéti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transition du personnel se termine par l'embauche des pompiers et des officiers des municipalités membres de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie incendie Nord Ouest Laurentides doit être autonome et avoir un bon fonctionnement, créant ainsi la nécessité d'avoir une quantité de pompiers et d'officiers afin de répondre aux appels d'urgences ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides a procédé à l'embauche des pompiers et officiers du service incendie Huberdeau-Montcalm attirés à la caserne de Montcalm ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'emploi de tous les pompiers et officiers à temps partiels suivants :

Michael Doyle, Michel Gagné, Clément Gauthier, Steven Larose, Alexandre Larrivée-Plante, Kyle Smith et William Trudel-Miller, Jean-François Lanteigne et Benoit Pépin, Samuel Millette et Miguel Dupuis.

Conséquemment le conseil souhaite remercier les pompiers pour leurs années de service et le dévouement dont ils ont fait preuve. Leur contribution a grandement servi la population.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 **DÉPÔT DES RÈGLEMENTS PROVENANT DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES (RINOL)**

Monsieur le Maire, Steven Larose, dépose les règlements provenant de la Régie incendie nord ouest Laurentides (RINOL) et adoptés par celle-ci.

8. **CULTURE, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS**

S/O

9. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

17-01-16

---

Steven Larose, maire

---

Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.